

CH_VB 2008-3014 8109 vom 9. Dezember 2008

Bundesverwaltung, 2008-12-09, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2008-3014_8109_

FR: CH_VB 2008-3014 8109 du 9 décembre 2008

IT: CH_VB 2008-3014 8109 del 9 dicembre 2008

Volltext

2008-3014 8109 Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr) – 08-12965 / 111228 Implenla Construction SA Galerie de Merdisel, 1242 Satigny Chantier galerie de Merdisel horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 20 H 02.01.2009–30.06.2009 (Renouvellement) Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr) – 08-13269 / 100072 Wago Contact SA, 1564 Domdidier injection, automates, étampage, mécanique. horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 120 H, 190 F, 12 J 01.01.2009–30.01.2012 (Renouvellement) – 08-13286 / 111425 Semtech Neuchâtel Sàrl, 2000 Neuchâtel production / test horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 3 H 01.12.2008–31.10.2010 (Nouveau permis) Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1) – 08-13268 / 100072 Wago Contact SA, 1564 Domdidier service de piquet pour les départements: injection, automates, étampages, entretien, mécanique et expédition. horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques 9 H 01.01.2009–30.01.2012 (Renouvellement)

8110 Permis de travail en continu atypique (sans alternance) (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1) – 08-13267 / 100072 Wago Contact SA, 1564 Domdidier injection, automates, étampage, mécanique. horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 42 H, 12 F 01.01.2009–30.01.2012 (Renouvellement/modification) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

8111 Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr) – 08-12595 / 100765 Hort Coating Center SA, 3960 Sierre atelier de préparation des surfaces, sablage et plasma. horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 18 H, 23 F 06.11.2008–31.10.2011 (Renouvellement/modification) – 08-12990 / 100035 Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont FR production Tetra Recart horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 30 H 01.12.2008–30.11.2011 (Nouveau permis) – 08-13000 / 100016 boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux secteur fonderie horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 15 H 01.12.2008–30.11.2011 (Nouveau permis) Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr) – 08-12600 / 101282 COLIBRYS (Suisse) SA, 2007 Neuchâtel secteur opérations horaire d'exploitation indispensable pour

des raisons économiques 13 H, 9 F 01.12.2008–30.11.2011 (Renouvellement/modification)
– 08-12985 / 101961 Straumann Villeret SA, 2613 Villeret meulage/atelier outils coupants
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 10 H, 1 F
01.07.2008–30.06.2010 (Modification)

8112 Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1) –
08-12991 / 100035 Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont FR intervention de dépannage sur
la ligne de production Tetra Recart horaire d'exploitation indispensable pour des raisons
économiques 1 H 01.12.2008–30.11.2011 (Nouveau permis) Permis de travail en continu
(art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1) – 08-13001 / 100016 boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux
secteur fonderie horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques 20 H
01.12.2008–30.11.2009 (Nouveau permis) (H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)
Voies de droit Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées
devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à
compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux
exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la
signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir
peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur
justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail,
Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29
48). 9 décembre 2008 Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses,
Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali
digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans
Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2008 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 49
Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum
09.12.2008 Date Data Seite 8109-8112 Page Pagina Ref. No 10 142 313 Die elektronischen
Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv
übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises
par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono
stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.